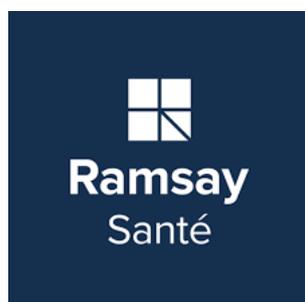


Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique

2025-2028



Date de dernière mise à jour : 11/07/2025

Ce document a vocation à être actualisé périodiquement par Ramsay Santé. La version publiée sur le site de Ramsay Santé fait foi.

Sommaire

1. Préambule	3
1.1. Définition de l'accessibilité numérique	3
1.2. Les contenus concernés	3
1.3. Les contenus exemptés	3
2. L'engagement de Ramsay Santé	4
2.1. Entreprise à mission - RSE	4
2.2. Mission handicap	5
3. Objet et périmètre du Schéma pluriannuel	5
3.1. Objet	5
3.2. Périmètre d'application	6
4. Gouvernance et moyens affectés à l'accessibilité numérique	6
4.1. Intégration de l'accessibilité dans la stratégie numérique	6
4.2. Gouvernance et Référent accessibilité numérique	6
4.3. Ressources humaines et montée en compétence	7
4.4. Compétences externes mobilisées	8
4.5. Ressources financières	8
4.1. Intégration dans les contrats et sélection des prestataires	9
5. Planification des mesures d'accessibilité	9
5.1. Audit RGAA	9
5.2. Améliorations techniques du site	10
5.3. Gouvernance	11
6. Déclaration d'accessibilité	11

1. Préambule

1.1. Définition de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes en situation de handicap, en veillant à ce qu'ils soient :

- **Perceptibles** : en facilitant la perception visuelle et auditive du contenu, en proposant des alternatives textuelles au contenu non textuel, et en créant un contenu adaptable à différentes présentations sans perte d'information ni de structure.
- **Utilisables** : en fournissant des éléments d'orientation pour naviguer et trouver le contenu, en rendant toutes les fonctionnalités accessibles au clavier, en accordant suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu.
- **Compréhensibles** : en assurant un fonctionnement prévisible des pages et en aidant l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- **Robustes** : en optimisant la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

1.2. Les contenus concernés

Comme le prévoit l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, sont concernés par l'obligation d'accessibilité les services de communication au public en ligne, correspondant à toute mise à disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de communication électronique, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée.

Selon le point II de l'article 47 de la loi du 11 février 2005, ils comprennent notamment :

- Les **sites** internet, intranet, extranet, ainsi que les progiciels utilisés via un navigateur web ou une application mobile.
- Les **applications mobiles**, définies comme des logiciels conçus pour être utilisés sur des appareils mobiles tels que smartphones et tablettes, hors système d'exploitation ou matériel.
- La **partie applicative ou interactive du mobilier urbain numérique**, hors système d'exploitation ou matériel.

1.3. Les contenus exemptés

Certains contenus sont exemptés de l'obligation d'accessibilité et se situent hors champ de l'obligation légale :

- Les **fichiers dans des formats bureautiques** publiés avant le 23 septembre 2018, sauf s'ils sont nécessaires à l'accomplissement d'une démarche administrative
- Les **contenus audio et vidéo préenregistrés**, y compris ceux comprenant des composants interactifs, publiés avant le 23 septembre 2020
- Les **contenus audio et vidéo diffusés en direct**, y compris ceux comprenant des composants interactifs
- Les **cartes et services de cartographie en ligne**, à condition que les informations essentielles soient fournies sous une forme numérique accessible pour les cartes destinées à la localisation ou à l'itinéraire
- Les **contenus de tiers non financés**, développés ou contrôlés par l'organisme concerné
- Les **reproductions de pièces de collections patrimoniales** qui ne peuvent être rendues totalement accessibles en raison de l'incompatibilité avec la préservation ou l'authenticité de la pièce, ou de l'indisponibilité de solutions automatisées et économiques pour transcrire le texte
- Les **contenus des intranets et extranets** publiés avant le 23 septembre 2019, jusqu'à leur révision en profondeur
- Les **contenus des sites internet et applications mobiles** qui ne sont ni nécessaires à l'accomplissement d'une démarche administrative active, ni mis à jour ou modifiés après le 23 septembre 2019, notamment les archives.

2. L'engagement de Ramsay Santé

2.1. Entreprise à mission - RSE

En tant qu'**entreprise à mission** engagée pour une santé accessible, innovante, responsable et inclusive, Ramsay Santé intègre l'accessibilité numérique dans sa stratégie digitale.

Ramsay Santé promeut également actions pour rendre la prévention en santé accessible au plus grand nombre au travers de la **Fondation Ramsay Santé**. Les actions de la Fondation visent à accélérer le partage des connaissances en matière de prévention, y compris dans la sphère numérique tel que l'addiction aux écrans par exemple.

L'accessibilité numérique constitue à la fois un levier de transformation et un indicateur d'impact. Elle permet de garantir l'égalité d'accès aux services d'information, de prévention et de soins pour tous les publics, en particulier les personnes en situation de handicap, les aînés ou encore les patients confrontés à des situations temporaires de limitation fonctionnelle. Elle s'impose donc comme un prolongement naturel de la mission sociale portée par Ramsay Santé, au croisement de l'innovation, de l'éthique et de la qualité du service rendu.

Le présent schéma concrétise l'un des engagements fondateurs de Ramsay Santé : construire une santé accessible à tous, y compris dans ses déclinaisons numériques.

Pour en savoir plus sur nos engagements, vous pouvez consulter : [les objectifs sociaux et environnementaux de Ramsay Santé](#).

2.2. Mission handicap

Cette démarche s'inscrit également en cohérence avec les actions portées par Ramsay Santé pour favoriser l'accueil des usagers et des travailleurs en situation de handicap.

A ce titre, Ramsay Santé mène des actions ciblées en faveur de l'inclusion du handicap portées par son Référent handicap, et notamment :

- Des formations à destination des référents handicap et animateurs handicap
- Une campagne annuelle de sensibilisation auprès des salariés
- Des interventions spécifiques à destination du Comité de direction et du management
- Des actions de sensibilisation des équipes achat pour promouvoir la prise en compte des normes d'accessibilité numérique dans l'évolution ou l'acquisition de nouveaux logiciels

Pour en savoir plus sur nos engagements en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, vous pouvez consulter notre : [Politique handicap](#)

3. Objet et périmètre du Schéma pluriannuel

3.1. Objet

Le présent schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique a pour objet de formaliser la stratégie de conformité progressive de Ramsay Santé aux obligations d'accessibilité applicables aux services de communication au public en ligne.

Élaboré conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019, il expose les engagements de Ramsay Santé pour favoriser un accès égal aux contenus numériques proposés.

Ce document constitue une **synthèse des actions prévues pour une période de trois ans**, allant de Q3 2025 à Q3 2028 et prend appui sur les résultats de l'audit de conformité RGAA réalisé en 2025.

3.2. Périmètre d'application

Le présent Schéma pluriannuel s'adresse aux internautes du site de Ramsay Santé (<https://www.ramsaysante.fr/>) incluant ses différentes pages et services.

4. Gouvernance et moyens affectés à l'accessibilité numérique

4.1. Intégration de l'accessibilité dans la stratégie numérique

Ramsay Santé a conduit une évaluation de la conformité de son site internet aux exigences du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) qui se base sur les guidelines WCAG 2.1 internationale.

Cet audit a conclu à la **conformité partielle du site de Ramsay santé (55%)** avec de nombreux critères respectés et une volonté de le rendre accessible. Cet audit a, en outre, permis d'identifier les non-conformités existantes et de prioriser les actions correctives à conduire.

Par ailleurs, le site internet fait actuellement l'objet d'un projet de refonte globale. Cette refonte constitue une opportunité structurante pour Ramsay Santé d'intégrer les exigences d'accessibilité numérique et ainsi s'inscrire durablement dans une démarche de conception inclusive.

4.2. Gouvernance et Référent accessibilité numérique

L'organisation de Ramsay Santé a été repensée afin d'instaurer une gouvernance pérenne, claire et mesurable de l'accessibilité numérique, en assurant la montée en compétence progressive des équipes internes et l'alignement de la stratégie digitale sur les exigences réglementaires et sociétales.

L'accessibilité numérique est pilotée par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de Ramsay Santé, en lien avec les directions concernées (communication, juridique, relations usagers).

Afin d'assurer la coordination et le suivi des actions, un **réfèrent accessibilité numérique** a été désigné. Ce référent a été choisi pour sa connaissance des systèmes techniques, son lien opérationnel avec les prestataires en charge du site internet, et sa capacité à mobiliser les acteurs internes sur les exigences du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

La mission du référent s'articule autour des axes suivants :

- **Coordonner les actions** entre les différentes parties prenantes internes (DSI, métiers, communication, juridique) et les prestataires externes
- Participer à l'élaboration des **plans d'action annuels** et à la mise à jour du présent schéma
- Organiser les **contrôles de conformité** (via audits, tests fonctionnels, recettes), en lien avec les cycles de maintenance ou de refonte
- **Suivre les remontées des utilisateurs** concernant les défauts d'accessibilité signalés via un canal dédié

En parallèle, la Direction juridique de Ramsay santé déploie une veille sur les évolutions des normes d'accessibilité.

Pour contacter notre Réfèrent accessibilité numérique, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : accessibilite@ramsaysante.fr

Cette adresse permet à toute personne de signaler une difficulté d'accès ou un contenu non conforme. Les signalements seront traités dans un délai raisonnable et feront l'objet d'un suivi interne. Une traçabilité des réponses apportées sera assurée dans un objectif d'amélioration continue.

4.3. Ressources humaines et montée en compétence

Ramsay Santé prévoit de renforcer progressivement l'intégration de l'accessibilité numérique dans sa politique de gestion des ressources humaines, en cohérence avec les objectifs de diffusion d'une culture numérique inclusive.

À ce stade, plusieurs axes d'évolution sont identifiés :

- **Sensibiliser les équipes concernées** (DSI, communication, production de contenu, métiers) à travers des actions de formation adaptées aux rôles et responsabilités de chacun
- **Valoriser les compétences en accessibilité numérique** dans le cadre des recrutements de profils digitaux (chefs de projet, développeurs, UX/UI designers)
- Intégrer des modules relatifs au numérique responsable et à l'accessibilité dans le **plan de formation annuel**.

Ces leviers ont vocation à accompagner la montée en compétence progressive des collaborateurs, et à ancrer durablement l'accessibilité numérique dans les pratiques professionnelles de Ramsay Santé.

4.4. Compétences externes mobilisées

Pour évaluer l'existant, définir la stratégie et mettre en œuvre des actions d'amélioration Ramsay Santé a également mobilisé des **compétences externes spécialisées** :

- Un auditeur indépendant qualifié ayant réalisé un état des lieux structuré assorti de recommandations opérationnelles.
- Un conseil juridique spécialisé dans la réglementation applicable à l'environnement numérique.

4.5. Ressources financières

Le budget alloué à la mise en conformité RGAA fait l'objet d'une programmation annuelle intégrée aux plans d'action numériques. Il couvre notamment :

- Les **prestations d'audit** et d'accompagnement juridique
- Les **évolutions correctives** ou fonctionnelles du site dans le cadre de la TMA ou des projets de refonte
- Les **coûts de formation** ou de sensibilisation
- Le cas échéant, les **outils logiciels** d'évaluation et de suivi de l'accessibilité (automatisation des tests, reporting, etc.).

Ces ressources sont évaluées en fonction des priorités fixées chaque année dans le plan d'action, en cohérence avec les jalons du présent schéma pluriannuel.

4.1. Intégration dans les contrats et sélection des prestataires

Ramsay Santé a pour objectif de renforcer la prise en compte de l'accessibilité numérique dans la gestion de ses prestataires externes.

Dans le cadre des projets à venir, il est prévu d'intégrer des exigences spécifiques en matière d'accessibilité dans les cahiers des charges techniques ainsi que dans les procédures de sélection des sous-traitants.

Ces exigences viseront à garantir un niveau de conformité aligné avec le RGAA et pourront inclure :

- des critères techniques en matière d'accessibilité dès la phase de conception
- des clauses contractuelles prévoyant des obligations de tests de conformité
- des engagements relatifs à la compétence des équipes mobilisées

Cette démarche a pour objectif de structurer progressivement une politique d'achat numérique responsable et de faire de l'accessibilité un critère de la qualité des prestations numériques fournies.

5. Planification des mesures d'accessibilité

Conformément aux exigences réglementaires et de la Direction interministérielle du numérique (DINUM) le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique de Ramsay Santé se décline en **plans d'actions annuels**.

Le plan d'action annuel de Ramsay Santé de l'année en cours est accessible est accessible via ce lien : [Plan annuel d'accessibilité numérique 2025](#).

5.1. Audit RGAA

Ramsay Santé a accéléré sa démarche d'accessibilité numérique en 2024 avec la réalisation d'un audit dédié de son site internet.

Type	Site	Etat
Audit et déclaration d'accessibilité	https://www.ramsaysante.fr/	Réalisé en 2024
Audit de contrôle	https://www.ramsaysante.fr/	A réaliser en 2026

5.2. Améliorations techniques du site

Eu égard aux recommandations formulées par l'auditeur Ramsay Santé prévoit une refonte de son site internet <https://www.ramsaysante.fr/>.

Dans ce cadre Ramsay Santé prévoit de prioriser la modification des pages dédiées aux offres d'emploi et d'organiser les correctifs à apporter sur son site comme suit :

Type	Actions	Etat
Alternatives sur les images de décoration	<ul style="list-style-type: none"> Suppression des alternatives sur les images dites de décoration 	Planifié sur 2025
Ajouts de titres sur les cadres	<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'un attribut title indiquant une iframe technique afin de passer les tests automatisés Ajout de l'attribut aria-hidden pour masquer les iframes aux lecteurs d'écran 	Planifié sur 2025
Ajustement des formulaires	<ul style="list-style-type: none"> Lien entre les labels et leur champ Ajout des aides à la saisie et au contrôle Modification les intitulés des boutons 	Planifié 2026 → 2028
Intégrer les design patterns ARIA sur les composants	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'un design pattern accessible pour la navigation et les carrousels 	Planifié 2026 → 2028
Expliciter les liens afin d'indiquer la fonction et la destination	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les standards W3C en termes de structure : <a> avec l'attribut href et avec un libellé (title ou WAI-ARIA) permettant de décrire la fonction et d'indiquer la nature du contenu vers laquelle le lien pointe. Ajout d'un titre sur les liens utilisant une icône Revue de la structure des blocs d'articles pour éviter les liens redondants. 	Planifié 2026 → 2028

Hiérarchiser les titres ou ajouter des titres	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation d'une hiérarchie de titres cohérente dans le contenu pour l'ensemble des pages • Utiliser de balises <hx> ou l'attribut WAI- ARIA pour titrer les textes • Supprimer les sauts de niveaux au sein d'une hiérarchie 	Planifié 2026 → 2028
Contenus en mouvement	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un bouton pause ou d'un mécanisme pour permettre de stopper le défilement des carrousels 	Planifié 2026 → 2028
Structure de la page et des listes	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la structure des paginations des listes 	Planifié 2026 → 2028
Ajuster les contrastes des couleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout des contrastes sur l'ensemble des éléments d'interface (composant, lien, boutons, texte) qui sont en défaut en privilégiant l'usage du bleu #027DB2 	Planifié 2026 → 2028

5.3. Gouvernance

Ramsay Santé met également en œuvre des **actions organisationnelles de gouvernance** pour améliorer le pilotage des actions en faveur d'une meilleure accessibilité numérique de ses sites/

Type	Action	Etat
Référent accessibilité numérique	Un référent accessibilité numérique a été désigné pour porter ce sujet	Réalisé – Juin 2025
Documentation	Publication du Schéma pluriannuel et du plan annuel 2025	Réalisé – Juin 2025

6. Déclaration d'accessibilité

Ramsay Santé maintient sa **déclaration accessibilité** à jour selon l'état d'avancement des actions correctives programmées.

La déclaration d'accessibilité de Ramsay santé est accessible via ce lien : [Déclaration d'accessibilité](#) ou en lien de bas de page sur le site de Ramsay Santé.